

**AVANT-PROJET DE LA RÉOLUTION 3.2**  
**PRÉSENTATION DES RAPPORTS NATIONAUX À LA MOP3**

---

---

*Conformément* au paragraphe 1 (c) de l'Article V de l'Accord obligeant chaque Partie à soumettre un rapport national sur l'application de l'Accord,

*Rappelant* la Résolution 1.3 qui mettait en place un modèle de rapport national à présenter tous les trois ans et exhortait toutes les Parties contractantes à préparer et à soumettre leur rapport national à la deuxième Réunion des Parties,

*Prenant note* du fait que seuls 9 rapports ont été présentés à la MOP2 au lieu des 34 prévus,

*Prenant note* du fait que seuls X rapports ont été soumis à la MOP3, indiqués en Annexe 1 [insert list of countries that have submitted national reports],

*Notant également* que les rapports nationaux constituent des sources essentielles d'information pour la préparation des études internationales dont est chargé le Secrétariat de l'Accord conformément au paragraphe 7.4 du Plan d'action et que la non présentation des rapports a empêché le Secrétariat d'effectuer sa tâche,

*Soulignant* le rôle des rapports nationaux en tant qu'indicateurs vitaux de l'application de l'Accord,

*La Réunion des Parties :*

*Exhorte* toutes les Parties contractantes qui n'ont pas encore soumis leur rapport à le faire le plus rapidement possible et au plus tard le 31 décembre 2005.